

Organisation Administrative
Agence Régionale de Santé d'Auvergne

ARRETE MODIFICATIF N° 2011-5
portant nomination des membres de la Conférence de Territoire
du département du Puy-de-Dôme

Le directeur général de l'agence régionale de sante d'Auvergne,

ARRETE

Article 1 : La composition de la Conférence de territoire du département du Puy-de-Dôme est complétée comme suit :

Au titre du collège 4 : représentants des professionnels de santé libéraux et représentant des internes en médecine

- En tant que représentants des médecins :

(3 représentants)

Titulaires :

M. le Docteur Michel ROUGE

Suppléants :

M. le Docteur Pierre Alexandre
TYRODE

Mme le Docteur Sylvie
MOURELLON

M. le Docteur Jean-François GREZE

Mme le Docteur Guillemette
LASSERRE

M. le Docteur Fernand FLORES

Au titre du collège 9 : représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- En tant que représentant des communes:

Titulaires :

M. Jean HOUILLON
Maire de Saint-Victor-la-Rivière

Suppléants :

M. François MARION
Maire de Saint Donat

Article 2 : Tout recours contre le présent arrêté devra être formé devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

Article 3 : Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Auvergne et du département du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le 10 JAN. 2011

Le directeur général,

François Dumuis